



Rapport de la commission au Conseil communal

Date de la séance : 15.08.2023

Titre : Aménagements extérieurs de l'Église des Croisettes

☒ **Préavis n° :** 17/2023

☐ **Rapport n° :** Cliquez ici pour entrer du texte.

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner ce préavis/rapport municipal était composée de :

PLR 1: M Alexandre Meier
PLR 2 : Mme Paulette de Vrieze Stan
PLR 3 : M Yves Morcaut
PS 1 : M Jean-Marie Coowar
PS 2 : M Jean-Pierre Michaud
Verts.es 1 : Mme Patrizia Vinciguerra
Verts.es 2 : Mme Brigitte Guex
Vert'lib : Mme Noémie Neumann Donegani
GHP : Mme Anne-Catherine Doyer

Représentant-e-s de la Municipalité : M. Roland Perrin Choisissez un élément.

Invité-e : Cliquez ici pour entrer du texte.

Introduction

Pour rappel, les principaux travaux planifiés dans ce préavis sont :

- Le revêtement par gravillonnage de l'accès nord à l'église et d'un gravier gazon le long du même accès pour parquer les véhicules
- Le remplacement des conduites d'eau potable avec installation d'une fontaine à eau, ainsi que la mise en place de collecteurs en séparatif pour les eaux claires et usées
- La pose de tube en attente pour une connexion à la fibre optique et aux panneaux solaires de la maison de paroisse



- Un tableau panoramique
- Une fois les travaux de l'éclairage externe de l'église terminés, les travaux de jardinage seront complétés.

Le tout est devisé à fr 215'000.-

Discussion générale

Plusieurs questions et remarques sont émises :

- Le gravillonnage : M. Perrin précise que c'est une technique économique qui mélange bitume et gravillon. Le tout sera tassé et bien délimité, le surplus de gravillon sera nettoyé. Cela permettra le déneigement et sera adapté aux personnes à mobilité réduite.
- L'éclairage : Plusieurs commissaires s'inquiètent de la pollution lumineuse et de ses conséquences sur la biodiversité. M. Perrin précise que la pollution lumineuse sera moindre par rapport à l'installation actuelle, car des caches permettent de cibler les contours de l'église et de ne pas éclairer les alentours. L'éclairage avec une installation LED à moindre consommation aura une lumière chaude. Il est prévu de la tombée de la nuit jusqu'à une heure choisie, par ex minuit. Il est demandé s'il sera possible de réaliser des projections lors d'évènements spéciaux comme Noël. Aucune réponse claire à ce sujet. M. Perrin se renseignera auprès du fournisseur.
- La table panoramique devrait mettre en évidence les pics observés depuis la colline.
- La domotique pourrait permettre à terme notamment d'installer une caméra de surveillance externe pouvant prévenir les incivilités.
- Le projet de connexion aux panneaux solaires de la maison de paroisse est salué. Plusieurs commissaires souhaitent que cette connexion se fasse le plus vite possible afin d'optimiser l'utilisation des panneaux solaires à proximité. Il est rappelé que la chapelle est chauffée ou tempérée à l'électricité environ 8-9 mois par année et que de nombreuses activités cultuelles nécessitant éclairage et chauffage ont lieu durant la journée quand la production est faite. La commission décide à 7 voix pour et 2 abstentions de déposer un vœu dans ce sens.
- Du point de vue des utilisateurs, ces travaux ne devront pas occasionnés, lors de leur réalisation, de difficultés d'accès et de parking pour les pompes funèbres lors d'obsèques (non planifiables) et pour la fête de paroisse planifiée les 6-7 octobre. Un projet de toilettes dans la chapelle (par ex en entrant à droite) est salué, plusieurs personnes âgées ne participant plus aux activités cultuelles en raison de la non-présence de toilettes. S'il devait y avoir une réalisation future de toilettes, il dépendrait d'un autre dicastère que celui de M. Perrin. Il serait potentiellement complexe en raison de l'exiguïté de ce bâtiment classé.



Certains trouvent que ce n'est pas une urgence et que vue la situation financière de la commune on pourrait différer ces travaux qui ne sont pas des investissements, mais plutôt, selon eux, un embellissement. D'autres relèvent que de nombreux investissements ont été réalisés pour l'entretien de cette chapelle qui fait partie de notre patrimoine et que de ne pas les finaliser serait dommage. Par ailleurs, il est rappelé que de différer des travaux coûtent souvent plus cher.

Nous passons au vote après avoir remercié M. Perrin de ces compléments d'informations.

Pour sa part, la Cofin, réunie le 22.08.23 a validé le préavis 17/2023, par 7 voix pour et une abstention.

Amendement-s

☐ Oui [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

☒ Non

Soumis au rapport de la CoFin

☒ Oui [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

☐ Non

Vœux/questions

☒ Oui Sous réserve de l'acceptation de ce préavis par le conseil, la commission émet le vœux qu'un projet de connexion de l'église des Croisettes aux panneaux solaires de la maison de paroisse soit proposé au plus tôt par la municipalité afin d'optimiser l'utilisation propre de l'énergie solaire produite et de diminuer les charges d'électricité de l'église, notamment celles liées au chauffage à l'électricité.

☐ Non



Conclusions

C'est à 8 voix pour et 1 abstention que les membres de la Commission désignée à cet effet vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter/rejeter le préavis/rapport suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis/rapport n° 17/2023 de la Municipalité du 17.07.2023 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 215'000.- TTC (deux cents quinze mille francs) destiné aux aménagements extérieurs de l'Église des Croisettes ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement ;
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Le président rapporteur de la
commission

Jean-Pierre Michaud

28 août 2023



LISTE DES PRÉSENCES

Séance I

Date de la séance : 15.08.2023

<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>
Président	Michaud	Jean-Pierre	☒	☐
Rapporteur *			☐	☐
///	///	///	///	///
Membres	Meier	Alex	☒	☐
	de Vrieze Stan	Paulette	☒	☐
	Morcaut	Yves	☒	☐
	Coowar	Jean-Marie	☒	☐
	Vinciguerra	Patrizia	☒	☐
	Neumann Donegani	Noémie	☒	☐
	Guex	Brigitte	☒	☐
	Doyer	Anne-Marie	☒	☐

**La fonction de président et rapporteur peut être cumulée par la même personne !*

Séance II

Date de la séance : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>
Président			☐	☐
Rapporteur *			☐	☐
///	///	///	///	///
Membres			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐

**La fonction de président et rapporteur peut être cumulée par la même personne !*